

## CONVENTION 2019 – 2020

1. La rentrée scolaire a lieu le lundi 26 août 2019. Le jardin d'enfants accueille les enfants dès 30 mois révolus.
2. Pour toutes absences, prière d'avertir l'éducatrice concernée (téléphone de l'Arc-en-Ciel, dès 8h30 ou 13h30 au **078 812 59 00**). **Les absences ne sont pas remboursables.**
3. Lorsqu'une tierce personne vient rechercher votre enfant, nous vous demandons d'en informer l'éducatrice concernée. L'équipe éducative se réserve le droit de demander une pièce d'identité à la personne que vous indiquez. En aucun cas, nous ne laisserons votre enfant repartir avec une personne inconnue.
4. Des groupes d'environ 8 à 15 enfants au maximum sont formés. L'accueil des enfants est assuré par une éducatrice, ainsi qu'une auxiliaire.
5. Les parents sont invités à participer à la soirée d'information et aux activités organisées par l'équipe éducative pendant l'année.
6. En inscrivant votre enfant, **vous devenez membre de l'association** et à ce titre, nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de **notre assemblée générale** qui se tient dans le courant du mois de novembre.
7. Chaque enfant doit être couvert pour d'éventuels dégâts par une assurance « responsabilité civile » personnelle.
8. En cas d'accident, seule l'assurance « accident » de l'enfant est compétente.
9. En cas de problèmes médicaux d'urgences, l'équipe éducative peut alarmer le numéro 144 (service de sauvetage, ambulance) et ceci à vos frais.
10. Dans le courant de l'année, il nous arrive souvent de faire des photos de vos enfants et un photographe vient, en novembre, faire des portraits. Nous vous assurons que ces photos restent dans le cadre interne du jardin d'enfants et vous pouvez en tout temps les consulter.

## Jardin d'enfants L'Arc-en-Ciel

Route de Chevroux, case postale 10

1543 Grandcour

[www.larcenciel.ch](http://www.larcenciel.ch)

Tél.: 078 812 59 00 (pendant les heures d'ouverture)



11. Votre enfant est inscrit pour l'année scolaire. En cas de désistement, le parent responsable en informe **le comité par écrit** au moins un mois à l'avance. **Le trimestre commencé est dû.**
12. Les paiements doivent impérativement être réglés à la date demandée à chaque trimestre, ceci afin de garantir la place de votre enfant. En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de **refuser** votre enfant.
13. Le prix par matinée/après-midi est fixé à CHF. 24.- , **payable à l'avance par trimestre.**  
Un rabais de 20% est accordé à partir de et sur le 3<sup>ème</sup> jour de fréquentation.
14. Une taxe trimestrielle de CHF. 15.- pour frais de matériel de bricolage et d'administration est perçue dans chaque facture.
15. Les Communes de Grandcour, Missy, Chevroux nous subventionnent. Pour les enfants des communes ne nous subventionnant pas, un forfait de CHF. 120.- par année est perçu. Celui-ci est réparti sur les 4 trimestres (CHF. 30.- par trimestre).
16. Le calendrier des vacances est le même que le calendrier scolaire du canton de Vaud. Les jours de congés particuliers sont: lundi 19.09.2019 (Jeûne), jeudi 21 et vendredi 22.05.2012 (Ascension), lundi 01.06.2020 (Pentecôte) et lundi 08.06.2020 (Fête de Grandcour ).
17. Groupe forêt : Si la forêt devient un lieu dangereux dû aux intempéries (tempête, orage) un changement de programme peut être proposé.

**Pour tout renseignement, veuillez vous adresser  
à Florence Liehti, responsable des inscriptions: 079/512.68.71**

### Comité de direction

*Laetitia Combremont – présidente*

*Karine Giacomotti – caissière*

*Céline Combremont – secrétaire*

*Camille Marion –communication*

*Florence Liehti – inscriptions*

*Nadine Liehti – responsable RH*

### Éducatrices

*Sabine Huber – responsable*

*Béatrice Brasey*

### Accompagnatrices

*Luciana da Costa da Fonte*

*Eliane Cantin*

**À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT!**